

Délibération n°D20230017

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Accueil

Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

DÉNOMINATION D'UN ESPACE PIERRE BARTHOU MIEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-28 et R. 2512-6 ;

VU la demande formulée par la famille afin de dénommer l'espace situé à l'intersection de la rue Candillac et la rue Duguesclin, Espace Pierre BARTHOU MIEUX (Résistant guerre 1939-1945) lieu où résidait ce dernier durant de longues années ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article n°141-3 relatif au tableau de classement des voiries communales ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune et que, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, le Conseil Municipal est compétent pour délibérer sur la dénomination des rues et places publiques de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'en donnant ce nom à cet espace public, la Municipalité souhaite rendre hommage à Monsieur Pierre BARTHOU MIEUX pour son parcours de vie et son exemplarité tout au long de la guerre 1939-1945 ;

CONSIDÉRANT que cette proposition n'est de nature à provoquer ni troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou au quartier concerné et respecter le principe de neutralité du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** Espace situé à l'intersection de la rue Candillac et la rue Duguesclin «Espace Pierre BARTHOUMIEUX » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 29 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

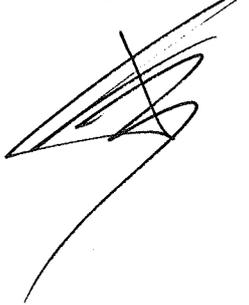
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2023

et de l'affichage en date du - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Fatiha BANCAL



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

